



ELSEVIER

VIE SCIENTIFIQUE



www.elsevier.com/locate/natsci

# L'« Institut du développement durable et des relations internationales » (Iddri)

## Présentation

## The DDIR Institute

Michel Colombier \*

*Iddri, 6, rue du Général-Clergerie, 75016 Paris, France*

L'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) a été créé en 2001 avec pour objectif de mobiliser les capacités de recherche et d'expertise autour des thématiques de développement durable, ainsi que de faciliter la construction d'un cadre de travail réunissant l'ensemble des acteurs du débat public : les administrations, les entreprises, les organisations syndicales, les organisations non gouvernementales et le monde du journalisme. Six organismes de recherche : l'Ademe, le Cirad, le CNRS, l'Ifen, l'Inra, l'IRD et les six ministères respectivement en charge de l'Agriculture, des Affaires étrangères, de l'Environnement, de l'Équipement, des Finances et de la Recherche sont les premiers membres de l'Iddri. Des grandes entreprises et des acteurs sociaux majeurs sont à même de rejoindre l'Institut. Le conseil d'orientation de l'Iddri est composé des représentants des douze partenaires ; il est présidé par M.D. Lebègue, ancien directeur général de la caisse des dépôts. C'est lui qui définit les priorités thématiques, le programme d'activité et les moyens d'action de l'Institut. Pour développer ses travaux, l'Institut s'appuie sur l'expertise d'un Conseil Scientifique de quinze membres, présidé par C. Henry (CNRS) avec K. Arrow (Université de Stanford, États-Unis), comme Président d'honneur et Pierre Jacquet (Ifri) comme Vice-Président. Pour l'année 2002, l'Institut a disposé d'un budget de l'ordre de 700 000 €.

Le point de départ de cette initiative est la conviction qu'ont ceux qui sont à son origine que, depuis sa popularisation par le rapport Brundtland de la commission des Nations-unies sur l'environnement et le développement (1987), le développement durable s'est imposé comme un des objectifs de la communauté internationale. L'exigence d'une conciliation entre le développement économique et la protection de l'environnement planétaire à long terme dans le contexte d'un rééquilibrage des rapports Nord-Sud, qui est au cœur de cette notion, appelle l'édification d'une régulation internationale permettant de maîtriser les conséquences sociales et environnementales de la libéralisation des échanges commerciaux.

Pour les décideurs économiques et politiques, l'émergence de la thématique du développement durable s'accompagne d'un niveau sans précédent d'incertitude stratégique. Or le constat a été souvent fait des difficultés auxquelles se heurte toute tentative d'établir un lien entre expertise scientifique et décision. En ces domaines, les décisions, prises souvent dans l'urgence pour faire face à l'inquiétude des populations, se fondent sur des connaissances non stabilisées et des critères de jugement mal précisés. L'effet conjoint, d'une part, des alertes de plus en plus pressantes lancées par les milieux scientifiques, des crises et des accidents majeurs mettant en doute la capacité des dirigeants à maîtriser complètement les outils techniques de la modernité et d'autre part, de la succession de phases de dénégation, puis de protestation exacerbée et de réponses politiques tendant

\* Auteur correspondant.

Adresse e-mail : michel.colombier@cirad.fr (M. Colombier).

parfois à sur-réagir sous l'effet des enjeux tactiques dans les rivalités politiques à l'intérieur des États et entre États, crée une instabilité difficile à anticiper et à gérer de la part des acteurs économiques.

Il convient donc de mobiliser plus efficacement l'expertise scientifique. Ceci suppose que les chercheurs interviennent non plus comme des sortes de juges de paix, mais comme garants de la sincérité des outils d'analyse et des savoirs communiqués et qu'ils aident ainsi à structurer des échanges entre des acteurs ayant de très légitimes divergences d'intérêts, de visions du monde ou de choix éthiques. Mais ceci suppose également, en contrepartie, que soient donnés aux chercheurs qui s'engagent dans cette voie les moyens d'assumer les prises de risques venant de leur insertion dans le lien science-décision et de leur investissement dans des problématiques à la frontière de leurs compétences et exigeant un travail interdisciplinaire. Enfin, tout en étant conduits dans le strict respect des règles en vigueur dans le milieu académique (publications dans des revues à comité de lecture ou des ouvrages soumis à expertise par les pairs) pour qu'il n'y ait aucune suspicion sur l'indépendance des chercheurs, les projets et programmes de recherche doivent résulter d'un processus de concertation entre les chercheurs et leurs partenaires quant aux questions à traiter et à leur hiérarchie.

C'est dans cet esprit qu'a été créé de l'Iddri. Cette création répond au souci de promouvoir l'émergence en France d'un outil de travail qui, en s'appuyant sur les potentiels de la recherche publique, permette :

- de conduire une réflexion prospective et stratégique sur le développement durable, de concert entre administrations, communauté scientifique, entreprises et milieux associatifs ;
- d'informer à temps la décision publique et privée via des modalités de travail permettant aux acteurs des débats publics de confronter leurs visions des enjeux de développement durable dans un contexte garantissant la sincérité des savoirs scientifiques mobilisés : la priorité est de distinguer dans des controverses parfois vives, ce qui repose sur de légitimes divergences d'intérêt ou de valeurs ou provient de purs malentendus ou fausses interprétations des données scientifiques ;
- de renforcer les communautés scientifiques qui travaillent sur le développement durable en facilitant l'association des disciplines des sciences exactes et des sciences sociales dans l'éclairage des enjeux décisionnels ;

- de participer plus efficacement à la préparation intellectuelle des décisions internationales et aux communautés d'expertise impliquées dans ces processus, en Europe d'abord, mais aussi dans le reste de l'OCDE et le monde en développement. Une fonction essentielle de l'Institut est d'être un lieu de construction et de qualification de problématiques en anticipant sur les besoins des décideurs, afin de permettre un approfondissement « à froid » des sujets. Les questions ainsi identifiées formeront l'ossature de son programme de travail. Son activité pourra alors prendre différentes formes : groupes de travail, travaux exploratoires, ateliers et séminaires, structuration de capacités d'expertise, soutien à des programmes de moyen/long terme (prospective, outils), suivi de thèmes prioritaires et synthèses, publications, actions de formation.

En somme, les principales missions de l'organisme sont : le rassemblement de l'expertise et l'identification des besoins de recherche, la contribution au débat public et la médiation entre les acteurs, la participation au débat international.

Il apparaît nécessaire pour remplir ces objectifs, d'articuler trois types de travaux :

- des programmes sur les dossiers prioritaires des négociations internationales, comme l'effet de serre et la biodiversité, ou du débat politique en France et dans l'Union Européenne, comme la question de l'urbanisme et des transports et qui exigent un investissement lourd sur la durée. Cet investissement est certes effectué dans les grands organismes de recherche, mais l'expérience montre qu'il y a souvent décalage entre les programmations scientifiques internes de ceux-ci, les dynamiques autonomes des disciplines de base et la production des savoirs nécessaires à la décision publique ;
- des programmes sur des thèmes transversaux, communs à plusieurs dossiers : conditions scientifiques, économiques et juridiques de l'application du principe de précaution, problèmes de gouvernance mondiale en matière d'environnement et lien entre conventions d'environnement et organisation mondiale du commerce, modalités de gestion des biens publics comme nouvelle base de la solidarité internationale, liens entre environnement global, gestion des ressources et sécurité internationale etc. ;
- des travaux de prospective et problématisation sur des dossiers aujourd'hui absents des débats, mais qui pourraient émerger dans les prochaines années ou sur lesquels la commu-

nauté scientifique reste insuffisamment mobilisée. Il s'agit ici de s'assurer de la constitution de communautés de réflexion suffisamment à l'avance par rapport à la montée de crises vives.

Par ailleurs, trois règles de fonctionnement prévaudront :

- le travail en réseau ; ces réseaux doivent être ouverts et flexibles ; l'Institut doit accueillir les propositions nouvelles et aider à les concrétiser ;
- la discipline de la valeur ajoutée : l'Institut doit s'attacher à tenir à jour des états des lieux des questions pour éviter les redondances et orienter au mieux ses choix ;
- le contrôle de la qualité tant des travaux que des productions de l'Institut, étant précisé que cette qualité ne doit pas se mesurer à la seule aune des critères académiques classiques, mais doit aussi être appréciée du point de vue de critères opérationnels et de pertinence par rapport à la demande sociale ; c'est ce qui constituera l'incitation la plus forte à l'implication dans la durée des partenaires.

L'Institut présente un programme de travail général qui est organisé autour de cinq grands thèmes : le changement climatique, la biodiversité, la gouvernance mondiale, les biens publics globaux, le principe de précaution et la gestion des risques. Un programme prévisionnel a été arrêté pour la période 2002-2004. On y retrouve quatre de ces thèmes :

- la « gouvernance » internationale : cette question se pose du fait de l'accroissement des interdépendances, de l'apparition dans les débats de préoccupations nouvelles (normes sociales, protection de l'environnement, sécurité du consommateur...), ainsi que de la montée en puissance et de la radicalisation de mouvements de contestation de la « mondialisation libérale ». Comment, dans un tel contexte, auquel s'ajoute l'architecture complexe du système de régulation supranational, s'assurer que les trois dimensions du développement durable sont intégrées dans les politiques définies aux niveaux local, national, régional et international ? Cette question a conduit à distinguer deux axes de travail : un centré sur « l'architecture institutionnelle internationale » qui est structuré en trois « actions » (« la mise en œuvre des accords », « La hiérarchie des accords et leur articulation », « commerce et environnement »), un sur « les instruments économiques et le financement du développement durable » qui se décompose également en trois « actions » (« la prise en

compte du développement durable dans la régulation des investissements », « la construction des normes et l'articulation avec le mouvement de responsabilité sociale de l'entreprise », « les instruments économiques ») ;

- les risques, la précaution, la gestion des crises : la question de la régulation du risque par les autorités publiques est centrée sur celle du rôle et de la place de la science dans les dispositifs de gouvernance ; dans le contexte d'une décision politique en situation d'incertitude, sont reconnus la nécessité d'une meilleure compréhension de l'approche scientifique – et de ses limites – par la société civile, l'importance du débat éthique sur les évolutions technologiques, le rôle de l'expertise. Là aussi, deux axes de travail sont distingués : le premier « risques et gouvernance » est décliné en deux « actions » (« gestion des risques émergents », « risques et assurance »), le second « le principe de précaution » donne également lieu à deux « actions » (« les pratiques européennes de la précaution », « comparaison du principe de précaution dans les différentes négociations internationales ») ;
- le climat : il s'agit là de s'interroger sur les limites et les suites des accords de Kyoto et de Marrakech. Quatre axes sont distingués : l'axe « Scénarios de changements climatiques et évaluation des impacts » a comme objectif d'approfondir les diagnostics du GIEC et de les développer dans le sens d'une évaluation des impacts régionaux des changements climatiques, il est structuré autour de trois « actions » (« élaboration d'un premier document sur l'état du débat », « constitution d'un groupe de travail pluridisciplinaire pour la conduite du travail sur les scénarios du GIEC », « création d'un séminaire pluridisciplinaire sur l'évaluation des dommages ») ; l'axe « Décarbonisation de l'économie : incitations, compétitivité, effets économiques et sociaux » porte sur les obstacles auxquels se heurtent les politiques visant à favoriser une croissance moins productrice de gaz à effet de serre, il comprend cinq « actions » (« mise en place d'un groupe d'analyse et de suivi sur les modalités d'application de la directive européenne », « étude des effets de compétitivité liés aux différences de contraintes carbone sur l'Europe, les États-Unis et les PED », « incitations économiques, concurrence internationale et maintien de l'effort de R&D », « liaison entre régimes climatiques et OMC », « dynamiques urbaines ») ; l'axe « Évaluation intégrée de la séquestration du carbone » aborde la question des « puits »

de carbone à travers trois « actions » (« évaluation prospective des différentes filières de séquestration du carbone », « contribution de la séquestration forestière aux politiques de mitigation », « les projets « puits » dans le cadre du mécanisme de développement propre (MDP) ») ; l'axe « Avenir des régimes climatiques et liaison environnement-développement » enfin s'attache à la question des incidences des politiques climatiques sur le développement des PED, il comporte trois « actions » (« Les options post-Kyoto », « la relation développement/politiques climatiques », « Les potentialités des « mécanismes projet ») ;

- la biodiversité : la question de la gestion de la biodiversité mêle au moins quatre discours (un discours « environnementaliste », un discours « agronomique », un discours « commercial », un discours « culturaliste ») et conduit à juxtaposer, tant du point de vue scientifique que du point de vue de l'action, de multiples échelles, d'où sa complexité ; des clarifications sont donc recherchées autour de trois axes : l'un portant sur « l'objet biodiversité » lui-même qui est envisagé sous trois angles donnant lieu chacun à une « action » (« éléments historiques des négociations sur la biodiversité », « types de biens, types de droits, types de marchés concernés », « les différentes formules en débat sur la propriété intellectuelle du vivant ») ; un autre sur « la gouvernance internationale de

la biodiversité » qui fait l'objet de deux « actions » (« restitution de la 6<sup>e</sup> conférence des Parties (COP 6) », « quel financement pour quelles modalités de gestion ? ») ; un dernier sur « les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales » dans lequel la question des savoirs traditionnels est examinée à travers deux « actions » (un « atelier parallèle à la COP 6 de La Haye », « des expériences françaises de régulation des savoirs locaux »).

Un thème plus sectoriel s'ajoute à ces quatre grands thèmes. Il s'agit de l'agriculture, envisagée, d'une part, en tant que telle, comme agriculture durable et d'autre part, comme composante du développement et susceptible de contribuer, par de multiples aspects, au développement durable ; trois axes de travail lui sont consacrés (« les labellisations et les signes de qualité », « multifonctionnalité et durabilité », « défaillance de marché »).

Ce programme mérite une attention en soi, car il offre un intéressant panorama d'ensemble des questions scientifiques que pose au niveau planétaire la question du développement durable.

Pour plus de précisions sur les orientations générales du travail de l'Iddri et sur son programme prévisionnel 2002-2004, il est possible de se reporter aux documents qu'il diffuse ou de le joindre par [www.iddri.org](http://www.iddri.org). L'Iddri est un outil à la disposition de tous ceux qui sont intéressés par sa démarche.

Available online at [www.sciencedirect.com](http://www.sciencedirect.com)

SCIENCE @ DIRECT®